

Cote du document:	<u>EB 2009/96/R.16/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 b) i)</u>
Date:	<u>30 avril 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Français</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République du Burundi pour le

Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session
Rome, 29-30 avril 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Hamed Haidara

Chargé de programme de pays

Téléphone: +39 06 5459 2604

Courrier: h.haidara@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

Téléphone: +39 06 5459 2374

Courrier: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Carte de la zone du programme-pays	v
Résumé du don	vi
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	7
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Cadre logique	2

Sigles et acronymes

CDC	Comité de développement communal
MINAGRIE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
OP	Organisations de producteurs
PAIVA-B	Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles
PAM	Programme alimentaire mondial
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SAN	Stratégie agricole nationale

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République du Burundi pour le projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles (PAIVA-B), telle qu'elle figure au paragraphe 36.

Carte de la zone du projet

Burundi

Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles - (PAIVA - B)



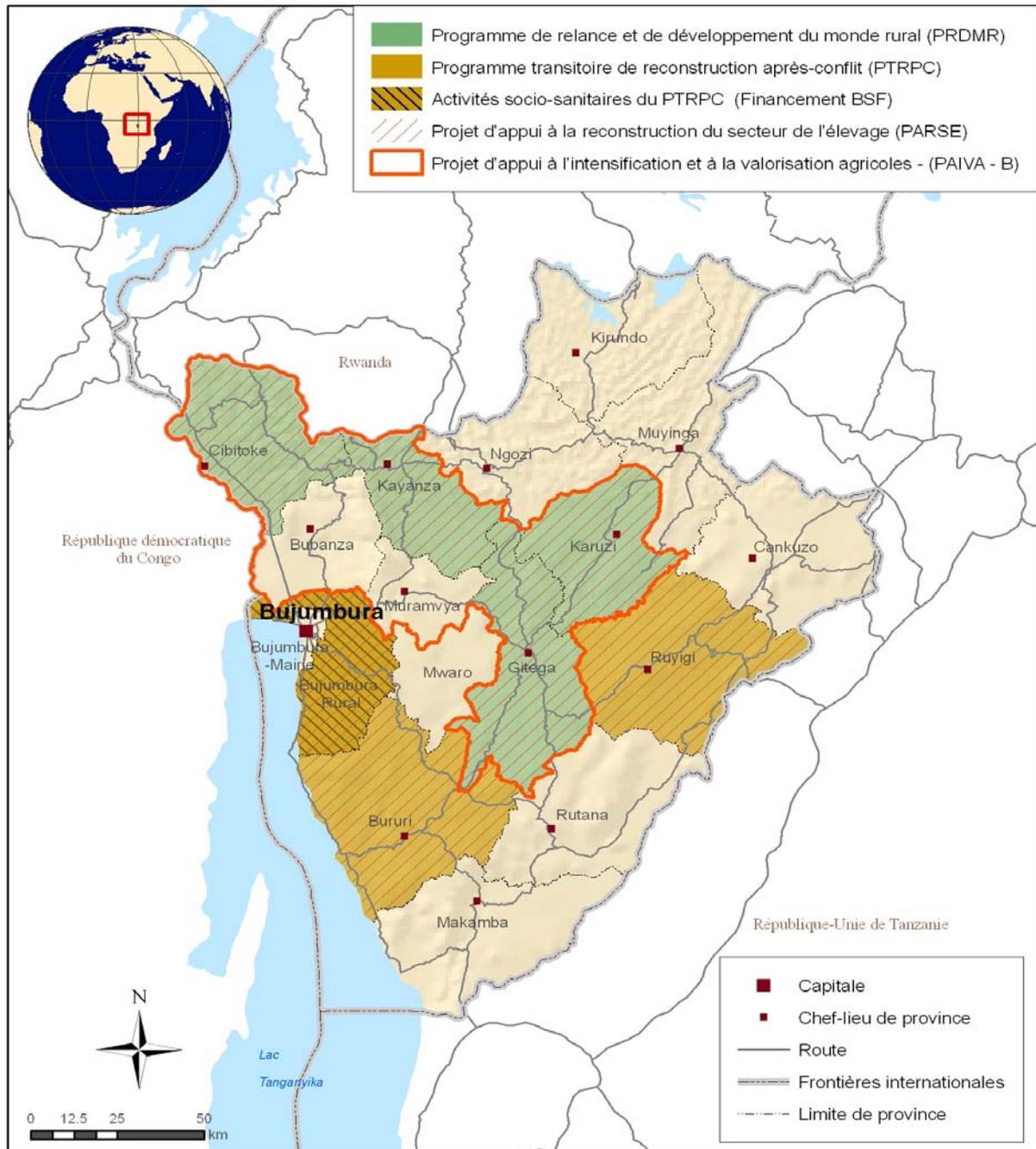
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA - octobre 2008

Carte de la zone du programme-pays

Burundi

Zone de couverture des activités du FIDA



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA - octobre 2008

République du Burundi

Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles

Résumé du don

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République du Burundi
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE)
Coût total du projet:	31,61 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	9,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,57 millions d'USD)
Contribution du pays bénéficiaire du don:	3,45 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,40 million d'USD
Cofinanceurs:	Programme alimentaire mondial (PAM) Union européenne (UE)
Montant du cofinancement:	PAM: 4,65 millions d'USD UE: 6,00 millions d'USD Cofinancier potentiel ¹ : 2,5 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

¹ En négociation, entre autres, avec la Confédération suisse, au moment de la rédaction de ce rapport.

Proposition de don à la République du Burundi pour le Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Au Burundi, la poussée démographique et le retour des réfugiés ont exercé une pression importante sur les terres. Les densités actuelles dans certaines provinces dépassent 500/habitants au km², la taille moyenne des exploitations diminue, les sols se dégradent à grande vitesse, les terres domaniales sont pratiquement toutes distribuées ou occupées. L'insécurité alimentaire et la malnutrition deviennent chroniques pour une grande proportion de ménages. Le présent projet s'inscrit dans cette lutte contre la pauvreté. Le projet a été conçu dans un contexte de post crise.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Burundi un don, dans le contexte du Cadre pour la soutenabilité de la dette, d'un montant de 9,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,57 millions d'USD), pour contribuer au financement du projet.

Conformité avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Burundi au titre du SAFP est de 24,5 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009. Un montant de 13,9 millions d'USD a été utilisé pour financer le projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage, laissant un reliquat de 10,6 millions d'USD. À ce reliquat le montant de 2,9 millions d'USD a été ajouté dans le cadre des dispositions prévues pour les pays qui sortent d'un conflit qui peuvent bénéficier jusqu'à 100% des allocations fixées dans le cadre du SAFP. Le nouveau montant pour financer le projet est de 13,5 millions d'USD.

Conformité avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoints

4. Les activités à développer par le projet ont été prises en compte dans le plan de financement de la Stratégie agricole nationale (SAN).

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. Le Burundi a atteint en janvier 2009 le point d'achèvement prévu dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et va bénéficier d'une importante réduction de la dette de la Banque mondiale (425 millions d'USD) et du Fonds monétaire international (28 millions d'USD). En 2006, le FIDA a accordé au Burundi une réduction de sa dette au titre de l'Initiative PPTE pour un montant de 11,7 millions de DTS en valeur actuelle nette (VAN). Le projet est financé sous forme de don et n'a donc pas d'impact sur l'endettement du pays. La capacité d'absorption du pays est adéquate et les décaissements actuels des projets en cours qui varient de 89% à 99% sont acceptables. À ce jour, le FIDA a accordé six prêts et deux dons totalisant environ 87,7 millions d'USD, dont le taux de décaissement est acceptable, en particulier ces dernières années.

Flux de fonds

6. Pendant l'exécution, le montant autorisé du don sera déposé dans un compte spécial du don auprès de la banque centrale. Les fonds seront décaissés à partir de ce compte pour être transférés sur le compte du projet ouvert dans une banque commerciale de Bujumbura, libellé en francs burundais, et sera décaissé conformément aux programmes de travail et budgets annuels. Les fonds seront utilisés pour financer la part des dépenses admissibles du projet prise en charge par le FIDA.

Modalités de supervision

7. Le FIDA assurera la supervision des aspects techniques et fiduciaires du projet. Il sera mis en œuvre par la Division Afrique orientale et australe, basée à Rome, avec l'appui du Bureau du FIDA et la Cellule d'appui aux projets du FIDA établie récemment par le FIDA et le Gouvernement du Burundi.

Déroptions aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles

8. Aucune.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont prévues: i) les passations de marchés concernant les biens et services donneront lieu à des appels à la concurrence et se conformeront aux directives du FIDA en la matière; ii) la vérification des comptes du projet sera effectuée par des commissaires aux comptes indépendants; iii) le personnel et les partenaires d'exécution seront engagés aux termes de contrats fondés sur la performance, prévoyant des évaluations annuelles à l'aide d'indicateurs de performance précis; iv) la politique du FIDA en matière de fraude et corruption sera strictement observée et appliquée; v) des supervisions annuelles seront organisées avec les parties prenantes pour juger de la performance du projet; et vi) des inspections périodiques des passations de marchés et de l'utilisation des ressources du projet, avec l'implication des bénéficiaires, seront conduites, en dehors des audits annuels.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

10. En conformité avec la politique du FIDA en matière de ciblage, le projet atteindra directement 30 000 exploitations familiales, et indirectement 60 000 ménages agricoles, soit au total 90 000 ménages dans les provinces ciblées. Dans le cadre du partenariat avec le secteur privé local, 15 prestataires de services et 60 commerçants bénéficieront aussi du projet. Le premier groupe cible prioritaire est constitué par les exploitants agricoles des collines qui possèdent moins de 1 hectare, soit environ 90% des exploitants. À l'intérieur de ce groupe, le projet ciblera les exploitants possédant entre 0,5 et 1 hectare pour les actions de repeuplement bovin, soit 22% des exploitants. Le second groupe cible est constitué par les exploitants des marais à réhabiliter ou à aménager dont une forte proportion fait partie du groupe précédent.

Méthode de ciblage

11. Le ciblage géographique, notamment la sélection des zones d'intervention, a été établi sur la base des critères de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de dégradation des ressources naturelles et de la situation foncière. Sur les communes retenues, une analyse participative de la vulnérabilité selon la méthodologie appliquée par le programme de relance et de développement du monde rural et les autres projets du FIDA sera réalisée au démarrage du projet avec l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM). L'analyse sera sexospécifique et permettra de dégager une typologie

des groupes les plus vulnérables, leurs problèmes, leurs aspirations ainsi que les réponses qui pourront être apportées.

Participation

12. Le projet n'interviendra dans les collines sélectionnées que sur la demande des structures communautaires et à condition d'un engagement ferme de mobilisation des populations concernées. Le processus de décision devra être entièrement internalisé et intégré dans les structures décisionnelles existantes (Comité de développement communal [CDC], association des usagers de marais [AUM], coopératives, etc.), la dimension genre devra être prise en considération dans toutes les actions du projet. En vue d'assurer la durabilité des investissements communautaires, la maîtrise d'ouvrage sera déléguée aux CDC tandis que la mise en œuvre sera sous la responsabilité des structures paysannes et des associations de bénéficiaires. La contractualisation sera la règle pour toutes les interventions, y compris le personnel du programme dont la rémunération sera fonction des résultats.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

13. L'objectif général du projet est le développement d'une agriculture familiale organisée et durable permettant un accroissement des revenus des petits exploitants des provinces touchées. Les objectifs spécifiques sont les suivants: i) appuyer les institutions publiques et privées, la société civile et les organisations des ruraux pauvres afin qu'elles deviennent parties prenantes d'un partenariat de qualité dans un processus de développement agricole durable sur des sites pilotes, pouvant être répliqué au niveau national; ii) renforcer les capacités des petits agriculteurs pauvres en matière de capacités humaines, physiques et techniques qui leur permettent de protéger leur capital productif, d'accroître leur production, d'améliorer leur situation alimentaire et d'augmenter leurs revenus d'une manière durable, et iii) permettre aux organisations de producteurs de tirer le meilleur profit de la valeur ajoutée de leurs productions grâce à un accès amélioré aux marchés.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté. Il prend en compte les objectifs et les priorités de la SAN qui met l'accent sur l'augmentation de la production et la sécurité alimentaire et sur la professionnalisation et l'organisation des producteurs.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Le projet est en parfaite concordance avec ses trois objectifs stratégiques: i) augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques; ii) renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural; et iii) faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le projet est parfaitement aligné sur le cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté et s'inscrit en appui à la réalisation du premier et du troisième objectifs assignés au secteur agricole qui visent à développer et améliorer la production vivrière et la production animale. Le projet s'inscrit également dans les objectifs de la SAN et apportera une contribution à la réalisation de la quasi-totalité des objectifs

de la SAN. PAIVA-B renforcera les actions et les programmes de la politique nationale de la décentralisation ainsi que ceux de la Stratégie nationale genre. Il sera également en conformité avec la politique de l'environnement et le Code foncier en cours de finalisation.

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. La conception du projet a été conduite en consultation et en étroite coordination avec les partenaires du développement. Des synergies et partenariats seront mis en place, notamment avec les projets de production de semences de la Coopération technique belge et Gutwera Neza, financé par l'Union européenne et qui prend la relève des appuis du programme de relance et de développement du monde rural aux CDC. PAIVA-B maintiendra un contact étroit avec les projets de développement des marais, notamment ceux qui sont financés par la Banque mondiale et le SNU, et s'emploiera à associer ces projets à l'initiative relative à la diffusion du système de riziculture intense. Le PAM participera à l'identification des bénéficiaires et la réalisation des travaux d'aménagement. La FAO appuiera la mise en place des fermes-écoles pour les cultures végétales.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

18. Le projet comprend trois composantes: i) renforcement et protection du capital productif; ii) appui à la valorisation de la production agricole et développement des infrastructures; et iii) facilitation de la mise en œuvre et coordination.

Catégories de dépenses

19. Il y a neuf catégories de dépenses: i) travaux de génie civil et rural; ii) matériel, équipements et cheptel; iii) véhicules; iv) assistance technique et études; v) formation et information; vi) fonds d'appui; vii) fonds de réplication; viii) prestation de services; et ix) frais de fonctionnement et entretien.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

20. Le PAM, la FAO, la Coopération technique belge, et dans une certaine mesure la Banque mondiale, seront les principaux partenaires dans l'exécution du projet. Le PAM, en tant que cofinancier, sera chargé de la sélection des bénéficiaires, la FAO de la mise en œuvre des activités des champs-écoles, la Coopération technique belge d'activités connexes de production de semences. D'autres parties prenantes, telles que comités, associations, groupements économiques et prestataires, seront mobilisées par la Banque Mondiale dans la mise en œuvre des activités du projet.

Responsabilités en matière d'exécution

21. L'agent principal du projet sera le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE) qui désignera une des directions centrales du ministère pour assurer une supervision effective. Dans un premier temps, les responsabilités d'exécution du projet seront confiées à une Unité de facilitation et de coordination du projet avec une implication directe des directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage dans cette mise en œuvre. L'examen à mi-parcours évaluera la capacité du MINAGRIE en matière de gestion des projets et examinera la possibilité d'exécution directe du projet par les services techniques du Ministère et d'intégration de l'UFC du projet dans l'organigramme du MINAGRIE.

Rôle de l'assistance technique

22. L'assistance technique jouera un rôle important dans la mise en œuvre des activités à travers la contractualisation du secteur privé et pour les appuis dans les domaines de: i) l'organisation paysanne; ii) la politique agricole; et iii) la valorisation agricole.

Les capacités locales d'assistance technique seront mobilisées en priorité et le recours à l'assistance technique internationale sera limité à des actions pointues, telles que l'appui aux organisations de producteurs (OP) et le développement et l'organisation des filières.

Situation des principaux accords d'exécution

23. Des accords dont la nature a été discutée avec les différents partenaires et parties prenantes seront signés dès le démarrage du projet. Les dispositions relatives à la collaboration avec les prestataires de services seront prises en compte dans le cadre des programmes de travail et budgets annuels du projet.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

24. Le coût total du projet est de 31,61 millions d'USD sur huit ans. Les sources de financement sont un don du FIDA (42,9%), du PAM (14,7%). Les autres financiers (27%), le Gouvernement (10,9%) et les bénéficiaires (4,4%). Il est à noter que l'autre cofinancier est l'Union européenne avec laquelle le FIDA est en négociation pour cofinancer 6 millions d'USD (19%). Le FIDA et le Gouvernement du Burundi cherchent un partenaire pour un cofinancement de l'ordre de 2,5 millions d'USD (9,9%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

25. Les résultats du projet sont les suivants: i) l'aménagement de 1 620 hectares de nouveaux marais, la réhabilitation de 1 652 hectares d'anciens marais et la protection de 30 000 hectares, de bassins versants (actions antiérosives et d'intégration de l'agriculture-élevage, utilisation du fumier, intensification agricole); ii) l'amélioration de la productivité et des rendements du riz et des cultures vivrières et des revenus des paysans ciblés; iii) un accès durable aux intrants et semences de qualité; iv) une valorisation de la production agricole au profit des petits producteurs et une réduction des coûts de transaction et des pertes suite à l'amélioration des infrastructures, du conditionnement, etc.; et v) une plus forte participation des groupes vulnérables à la gestion du projet.

Viabilité économique et financière

26. L'analyse économique faite sur la base de l'hypothèse de calcul très conservatrice selon laquelle les actions d'aménagement des marais, des bassins versants et d'intensification de la production améliorent les rendements de 30%, le taux de rentabilité interne économique du projet PAIVA-B serait de 14% sur 20 ans. Mais ce taux peut atteindre 18% du fait des activités de la chaîne de solidarité bétail et de la culture de riz qui contribueront de façon significative à la formation du revenu agricole des populations cibles.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

27. Un réseau de gestion des savoirs sera mis en place à partir de tous les projets financés par le FIDA. L'harmonisation du système de suivi-évaluation des projets permettra de disposer de données concordantes qui alimenteront les bases de données du gouvernement. La communication sur les expériences et les réussites enregistrées sera renforcée par des activités d'information, d'éducation et de communication et la facilitation de l'accès à Internet. La diffusion des technologies nouvelles fera l'objet d'actions qui associent les formations ciblées, les démonstrations et les visites d'échanges.

Innovations en matière de développement

28. Les aspects suivants sont considérés comme générateurs d'innovation au Burundi: i) la professionnalisation et la spécialisation des acteurs; ii) l'application de technologies performantes, notamment l'introduction du système de riziculture intense et de l'embocagement à partir d'expériences réussies de projets du FIDA dans la sous-région; iii) la mise en œuvre de réponses aux opportunités réelles du marché et le développement d'activités économiques basées sur la demande et non l'offre; iv) la gestion de fonds de développement des capacités par les CDC et les groupements; et v) l'introduction d'une méthodologie d'évaluation et de suivi basée sur l'apprentissage et l'interaction des acteurs.

Approche d'élargissement

29. Un fonds de réplication est prévu pour étendre les expériences réussies à d'autres communes et sites possibles d'intervention. Cela concernera aussi bien les aspects méthodologiques que les aspects techniques relatifs au système de riziculture intense et à l'embocagement.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

30. Les risques sont les suivants: i) la situation politique du pays et l'insécurité; ii) les résistances aux changements pour un transfert des responsabilités de l'administration aux CDC et au secteur privé. Ce risque pourrait être atténué avec des appuis bien formulés; iii) les problèmes fonciers (le projet commencera dans les deux provinces où se posent le moins de problèmes et de conflits fonciers); iv) le développement d'une agriculture orientée vers le marché (type filière des cultures vivrières) constitue une nouveauté au Burundi.

Classification environnementale

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé dans la catégorie B dans la mesure où il contribue à la protection et à la réhabilitation de l'environnement et ne comporte aucun risque environnemental qui ne soit gérable.

K. Durabilité

32. La stratégie de désengagement et de pérennisation du projet est basée sur: i) une intervention progressive en tirant les leçons de l'expérience; ii) l'implication directe et constante des directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage, des CDC et des OP dans la promotion de l'appropriation du processus. Ce processus sera appuyé par les formations, conseils et autres moyens ainsi que par la mise en œuvre du système de suivi et d'apprentissage participatifs; iii) l'obligation de contribution des bénéficiaires aux actions du projet et de prise en charge du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages et aménagements créés; et v) l'objectif de professionnaliser les agriculteurs par des appuis conséquents de structuration des OP est lui-même porteur de durabilité.

II. Instruments juridiques et autorité

33. L'accord de don entre la République du Burundi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié sont jointes en annexe.
34. La République du Burundi est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
35. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don dans le contexte du Cadre pour la soutenabilité de la dette, libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (9 300 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes sur le fond aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 17 mars 2009)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République du Burundi (le Gouvernement) s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun produit classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi-évaluation basé sur les résultats

2. Les activités de suivi-évaluation seront réalisées selon le même mode intégré que les autres projets du FIDA et selon l'approche programme adoptée au Burundi. Il s'agit d'un format unique basé sur le système de gestion des résultats et de l'impact et ses trois niveaux d'indicateurs complétés par d'autres indicateurs spécifiques. Ce système comportera également la réalisation d'études d'impact régulières et standardisées.

Pour permettre une implication forte des comités de développement communal, un outil de suivi-évaluation participatif (Participatory planning, management, evaluation and learning – PPMEL) sera testé et couvrira l'identification participative des problèmes, des solutions, les menaces et les opportunités pour toutes les actions de développement ainsi que l'évaluation des impacts et des changements dans un contexte relationnel.

Le projet recueillera des données distinctes par genre et dans la mesure du possible des données sur la nutrition, en collaboration avec le spécialiste du renforcement institutionnel et les centres de développement familial de la zone du projet. Ces données permettront de disposer d'une évaluation exhaustive et précise des modifications intervenues dans le bien-être des communautés cibles.

Manuel d'exécution

3. Le Gouvernement s'engage à soumettre au FIDA pour approbation le manuel d'exécution dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de don.

Assurance du personnel du projet

4. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

Utilisation des véhicules du projet et autres équipements

5. Le Gouvernement s'assurera que:
 - a) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet sont destinés exclusivement au projet et à son exécution.
 - b) Les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet correspondent aux besoins du projet.

Recrutement

6. Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, par l'intermédiaire d'un bureau spécialisé en ressources humaines recruté par appel d'offres national sous la supervision du comité technique. Le personnel sera recruté, dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur, sur la base de contrats, excluant toute forme de discrimination, d'une durée d'un an renouvelable ne pouvant en toute hypothèse excéder la durée du projet. Le recrutement des cadres principaux du projet, soit le coordonnateur, le responsable administratif et financier, le responsable suivi-évaluation et, le cas

échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le manuel d'exécution. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire national. Le gouvernement encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet et favorisera, à compétences égales, leur recrutement aux différents postes à responsabilités du projet. Le recrutement tiendra compte également de la cohésion sociale.

Fraude et corruption

7. Le Gouvernement portera, sans délai, à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou de corruption en relation avec l'exécution du projet dont il aura connaissance.

Suspension à l'initiative du FIDA

8. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de don n'a pas pris effet.
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions conformes aux termes de l'accord de don.
 - c) Le manuel d'exécution ou l'une de ses dispositions, les programmes de travail et budget annuels (PTBA) et le plan de passation des marchés y afférent ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.
 - d) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et que le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - e) Les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux dispositions de l'accord de don.
 - f) Les recommandations formulées par les rapports d'audit et les missions annuelles de supervision n'ont pas été suivies.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

9. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de don.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

10. L'accord de don entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) L'accord de don a été signé par un représentant dûment habilité de chacune des parties.
 - b) Un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.
11. L'Unité de facilitation et de coordination (UFC) a été créée par ordonnance ministérielle.

Key reference documents

Country reference documents

Gouvernement du Burundi. Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté (2006)
Stratégie Agricole Nationale (mai 2008)
Programme National de Sécurité Alimentaire (2009)

Economist Intelligence Unit. Burundi, Country Profile 2008,

Banque mondiale «Projet de réhabilitation et d'appui au secteur agricole du Burundi», (2005)

Organisation des Nations Unie pour l'alimentation et l'agriculture «Programme spécial de sécurité alimentaire» (1998)

FMI « Lettre d'intention, Mémoire de politique et Protocole d'accord technique» (janvier 2009)

IFAD reference documents

FIDA 2009 - Document de conception finale du Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles (rapport principal et documents de travail) et dossiers clés, FIDA, Rome

FIDA (2008)- Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP). Division Afrique II

FIDA (2006) – Politique du FIDA sur la prévention et redressement des crises. Fonds International de développement agricole.

FIDA– Cadre Stratégique (2007-2010)

FIDA (2005). Learning notes:

- (i) Gender, IFAD, Rome
- (ii) Community Development Fund, IFAD, Rome
- (iii) Project Targeting, IFAD, Rome
- (iv) Monitoring and Evaluation, IFAD, Rome

FIDA (2007) Programme d'Appui à la Reconstitution du Secteur de l'Elevage (PARSE)

FIDA (2005) Programme de relance et de développement du monde rural (PRDMR) (Revue à mi-parcours)

FIDA (2004) Programme Transitoire de Reconstruction Post-Conflict (PTRPC)

FIDA (2002) Stratégie régionale pour la réduction de la pauvreté rurale

FIDA (1999) Programme de relance et de développement du monde rural (PRDMR)

Cadre logique

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs de développement			
Réduction de la pauvreté et amélioration des revenus dans les 6 provinces retenues pour 90 000 ménages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ +30 % des ménages cibles bénéficiant d'une sécurité alimentaire ▪ Réduction de 10 % de la prévalence de la malnutrition infantile (garçons/filles) ▪ +20% de ménages dont l'indice d'accumulation des biens a augmenté ▪ 60 000 ménages touchés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes socio économiques (de base, à mi-parcours et finales) ▪ Etudes d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilité politique et économique ▪ Décentralisation effective ▪ Désengagement du gouvernement des activités de production
Objectifs spécifiques			
Accroître la productivité agricole et les revenus des petits agriculteurs, améliorer l'accès aux marchés Renforcer les capacités des CDC et des OP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 30% d'accroissement des revenus par tête dans les ménages touchés ▪ 30000 hectares de collines traités (LAE), protégés et gérés d'une manière durable, ▪ 3200 hectares de marais sont réhabilités et aménagés ▪ La valeur ajoutée des principaux produits agricoles est augmentée de 20% ▪ 1 M de J/T créés dans les chantiers d'aménagement ▪ Nombre de textes législatifs sur la sécurisation foncière et les coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports du MINAGRIE et des provinces ▪ Evaluations participatives des CDC ▪ Rapports activités ▪ Rapports de supervision 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rôle accru du secteur privé ▪ Décentralisation effective et rôle accru des OP ▪ Adoption d'une législation favorable à la sécurisation foncière et au développement des coopératives
Résultats par composante			
Composante I: «Renforcement du capital productif» Des CDC et des AUM capables de planifier et gérer durablement les ressources Le capital productif des collines et des marais est accru La sécurisation foncière est assurée pour les groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de CDC assurant la maîtrise d'ouvrage des projets d'infrastructure ▪ Nombre d'AUM, d'associations d'éleveurs et de coopératives opérationnelles ▪ 30000 hectares de BV traités contre l'érosion ▪ Nbre de paysans formés (par genre) par les 160 FFS prévus ▪ Quantités de lait additionnelles par province et commercialisées ▪ 3 270 hectares de marais exploités produisant 10 000 T de riz supplémentaires ▪ 15 000 exploitants munis de titres de propriété foncière 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports activités du projet ▪ Rapports de supervision ▪ Etudes d'impact ▪ Rapports activités ▪ Rapports de supervision ▪ Etudes d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination effective avec les projets ▪ Mobilisation des ressources et des populations ▪ Transfert des responsabilités de la maîtrise d'ouvrage aux CDC et aux OP ▪ Implication de la société civile
Composante II: «Valorisation agricole et accès aux marchés» Les filières agricoles et les services financiers sont analysés Améliorer la qualité des produits agricoles et l'accès aux marchés Les activités de valorisation sont financées Les capacités pour valoriser la production agricole sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plateformes de filières et de contrats de commercialisation signés et honorés ▪ % de valeur ajoutée capturée localement ▪ Nombre d'infrastructures mises en place ▪ Nombre de projets viables au moins pendant 3 ans pour les groupes vulnérables ▪ Volume de financement mobilisé ▪ Nombre de personnes formées par genre ▪ Nombre de groupements et d'entreprises économiques fonctionnels (par genre) ▪ 120 groupes de femmes participant à la valorisation des produits agricoles ▪ 60 coopératives agricoles fonctionnelles opérant avec profit 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Études de marché (demande) ▪ Statistiques et rapports des provinces ▪ Rapports de supervision ▪ Etudes d'impact ▪ Rapports du projet (annuels, MTR et finaux) ▪ Rapports des IMF partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie nationale d'offres de services et d'intrants ▪ Identification préalable des marchés pour les produits prioritaires ▪ Communes et provinces disposent de budgets d'entretien des pistes refaites ▪ Compétence des IMF partenaires ▪ Gestion du fonds de roulement
Composante III: « Unité de facilitation et de coordination» Des institutions nationales capables de réaliser les objectifs du projet et les groupes vulnérables sont inclus des actions de développement Gestion et coordination des ressources du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 CDC capables de produire et de gérer des programmes de développement rural ▪ % de femmes dans les organes de direction des associations et coopératives ▪ Nombre de réunions du CP et du CT et de PTBA approuvés ▪ Production des rapports d'avancement à temps ▪ Au moins 90% de décaissements ▪ Système de SE mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'avancement et de supervision ▪ Rapports d'audit ▪ Rapports d'impact ▪ RMP ▪ Rapports d'évaluation participative 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarification du rôle des CDC et transfert des responsabilités et des moyens aux CDC et aux OP ▪ Prestataires de services compétents ▪ Capacité de l'équipe du projet ▪ Autonomie de l'UCP

